

## Relevé de conclusions conseil d'administration du 17 mars 2009

Tous les administrateurs participaient à la réunion.

### **Point de situation sur les orientations relatives au plan de développement de l'ACSC.**

La présidente et le secrétaire général présentent la note "Elaboration du plan de développement de l'ACSC - Seconde note de propositions : CA du 17 mars 2009". La présidente rappelle les décisions et orientations prises dans les précédentes réunions du conseil d'administration et le secrétaire général relate les éléments de synthèse des rencontres territoriales, du comité des directeurs du 24 février et de la réunion des cadres de Paris du 2 mars. Il précise les premiers résultats et les interrogations à retenir et développe les propositions complémentaires pour définir le plan de développement de l'ACSC.

Sur la base des axes du plan de développement validés par le CA du 16 décembre (la place prioritaire de la personne accueillie et la priorité accordée au parcours d'accompagnement, les publics différenciés, la diversité et la richesse des territoires), le CA, le secrétaire général et le comité des directeurs doivent ensemble poursuivre la réflexion pour « alimenter » le plan de développement.

Fin avril, début mai, on devrait avoir la configuration des pôles et fonctions supports

Sur proposition de la présidente, le conseil d'administration mandate le secrétaire général :

- Pour poursuivre et finaliser cette réflexion sur l'organisation territoriale, en s'attachant à définir très clairement le rôle des cités et des entités territoriales par rapport à l'équipe de direction du siège,
- Pour proposer toutes réflexions au CA sur le développement de l'ACSC en dehors des 5 territoires actuels,
- Pour proposer toutes réflexions sur la gouvernance territoriale :
  - Coordonnateur territorial,
  - Conseil de territoire,
  - Plan d'action territorial.

Dans le cadre de l'adaptation aux nouveaux outils proposés par les services de l'Etat, le conseil d'administration mandate le secrétaire général pour formuler toutes propositions d'évolution sur ce sujet ainsi que sur les outils de gestion correspondants : tableaux de bord, indicateurs d'activité,...en lien avec les moyens humains correspondants.

La question précise des regroupements – fusions – coopération entre associations sur les territoires mérite une attention précise dans la définition du Plan de développement, au regard des nombreuses sollicitations reçues par l'ACSC depuis 6 mois.

Le conseil d'administration décide la création de deux groupes de travail conjoints administrateurs – directeurs sur deux des axes du plan de développement validés par le CA du 16 décembre:

- Les priorités accordées à la personne accueillie
- Les publics différenciés

Chaque administrateur fera candidature auprès du secrétaire général pour participer à ces groupes.

Le conseil d'administration valide le **projet d'établissement de la cité Béthanie** tel que présenté. Il souligne avec intérêt les trois spécificités essentielles: la présence de bénévoles à Sainte Catherine, l'accompagnement de femmes avec enfants, et la bonne articulation maison relais CHRS à Bergerac. Il incite le directeur, avec le siège, à saisir les Conseils Généraux pour la prise en charge financière des femmes avec enfants de moins de 3 ans.

Le conseil d'administration donne accord sur le principe d'une **convention de coopération avec l'association SAUGE** sous réserve de plusieurs précisions ou modification.

Dans le cadre des **opérations susceptibles d'émarger au plan de relance**, le conseil d'administration mandate le secrétaire général pour poursuivre l'humanisation de la cité Saint Martin et pour reprendre contact avec RFF, l'APHP, et les diocèses de Paris et de la petite couronne.

Le conseil d'administration valide le **cahier des charges pour l'appel à une société de service**" (établi par la commission système d'information créée par le conseil d'administration du 10 février 2009) aux fins de formuler diagnostic sur l'état des lieux de l'existant du système d'information de l'ACSC. Cet état des lieux concernera l'architecture globale, la gestion technique et les indicateurs correspondants, la sécurité du système.

Le **point de trésorerie** est présenté par le directeur administratif et financier. L'évolution par rapport à fin janvier s'explique par l'achat des locaux de la rue Orfila. Il y a toujours des retards de subvention. Globalement la configuration est la même qu'en 2008.